



Pension alimentaire - droit au RSA suspendu

Par **Nadege toth**, le **04/06/2018** à **13:35**

Bonjour !

Je vous contacte pour une amie qui se retrouve dans une situation vraiment précaire. Elle a accouché d'un adorable petit garçon le 26 mars de cette année, elle percevait jusqu'ici le RSA et avait conclu un accord (oral) avec son ex compagnon du montant de la pension alimentaire. Hormis le fait qu'il ne veut pas lui verser d'argent (mal-grès le fait qu'il travail et qu'elle s'occupe exclusivement du bébé). Seulement la caf demande à avoir un accord de la pension alimentaire qui soit passé devant le juge pour qu'il soit valide. En attendant ses droits au RSA ont été suspendue. Elle n'a donc pas les moyens financier de lancer une procédure devant un juge. De plus le temps que ça se fasse elle ne touche presque plus rien. Y a t-il des recours ?